## Élection des membres des chambres d'agriculture

Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels

## à adresser avant le 16 octobre 2024 à :

La commission interdépartementale d'établissement des listes électorales
Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et de la citoyenneté
Bureau de la citoyenneté – Section élections
12 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE cedex

Je souss	gné(e) (nom et prénoms)
nom d'u	sage
	départementdépartement
nationa	té <sup>(1)</sup> département département
demand	e à être inscrit(e) sur la liste électorale de la <b>commune</b> de
pour l'é dans le c	ection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais ollège suivant :
	☐ Collège 1 : chefs d'exploitation et assimilés
	☐ Collège 2 : propriétaires et usufruitiers
	☐ Collège 3A : salariés de la production agricole
	☐ Collège 3B : salariés des groupements professionnels agricoles
	☐ Collège 4 : anciens exploitants et assimilés
☐ J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale (2)	
□ J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité (3)	
Mo	n lieu de travail effectif est situé dans la commune de (4)
Je ↓ -	oins à la présente demande les pièces suivantes : <sup>(6)</sup>
Fai	à(signature)

<sup>(1)</sup> Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).

<sup>(2)</sup> Pour les personnes de nationalité française.

<sup>(3)</sup> Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne

<sup>(4)</sup> A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

<sup>(5)</sup> Indiquer les pièces jointes à la demande :

<sup>-</sup> Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé).

<sup>-</sup> Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doivent être jointes : d'une part, l'avis d'imposition foncière et d'autre part, la copie du bail écrit ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur.